

Note d'information aux élus municipaux du 30 avril 2020

Relative à l'activité du Maire depuis le 9 avril 2020

Dans le cadre de ses fonctions de Maire de Bouzonville depuis 2014, M. Denis PAYSANT a été prolongé au delà des élections municipales du 15 mars 2020 jusqu'à une date indéterminée. En principe, le 23 mai 2020 au plus tard, un rapport indiquera, au regard de la situation sanitaire, s'il est possible d'installer les conseils municipaux. Par ailleurs, ses prérogatives ont été étendues par les ordonnances en date du 25 mars 2020 et du 1^{er} avril 2020.

Il ressort de ces textes que le Maire est provisoirement et automatiquement attributaire de l'ensemble des délégations susceptibles de lui être attribuées sur le fondement de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). En outre, des mesures de souplesse budgétaires permettent à l'autorité d'engager et de liquider des dépenses en l'absence de budget, dans la limite des crédits ouverts en 2019.

La réglementation en vigueur astreint le Maire à rendre compte de ses activités aux élus municipaux tant dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal, prorogées, que des pouvoirs dont il est investi par les ordonnances précitées.

Une première note d'information dans ce cadre avait été diffusée le 9 avril 2020 pour les actions entreprises depuis le 9 mars 2020.

- Droit de Prémption Urbain (DPU)

La commune a reçu les quatre (4) Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) suivantes, dont trois concernant des immeubles bâtis et une concernant un immeuble non bâti.

Dans tous les cas, M. le Maire a décidé de ne pas faire usage du droit de préemption dont dispose la Commune de Bouzonville.

- Fermeture des marchés - Demande de réouverture

Pour mémoire, les marchés hebdomadaires sont suspendus depuis le 16 mars 2020.

L'ordonnance du 1^{er} avril 2020 a imposé la fermeture de tous les marchés tout en prévoyant la possibilité pour les Préfets, sur avis motivé du Maire, de demander la réouverture des marchés, dans le respect des règles relatives à la distanciation sociale et l'observation des gestes barrières.

Par courrier motivé du 21 avril 2020 et formulaire dûment complété, M. Le Maire a sollicité la réouverture du marché de Bouzonville à compter du 28 avril 2020.

M. le Préfet de la Moselle, par arrêté du 22 avril 2020, communiqué le 27 avril a autorisé M. le Maire à ouvrir le marché hebdomadaire, qui se tiendra pour la première fois le 5 mai 2020, sous réserve du respect des consignes afférentes à la distanciation sociale et au respect des gestes barrières.

- Démarches concernant les travailleurs frontaliers

Dans le cadre de la crise sanitaire en cours, les autorités allemandes ont décidé unilatéralement de fermer un certain nombre de postes frontaliers du territoire dont ceux de Schreckling (Heining les Bouzonville) et de Guerstling.

Cette décision a pour conséquence pour un certain nombre de travailleurs frontaliers français devant se rendre à Dillingen ou à Sarrelouis un détour de 50 kilomètres par le poste frontalier ouvert le plus proche à Creutzwald par la RN33, route de contournement.

Pour mémoire, les parlementaires mosellans (Sénateurs et Députés) ont été saisis de cette problématique par le Maire. Tous ont pris l'initiative d'agir auprès des instances nationales, afin qu'elles se mettent en relation avec le gouvernement fédéral allemand. M. le Maire de Bouzonville est également cosignataire d'un courrier du 3 avril 2020 que Mme Hélène ZANNIER, députée de la VII^{ème} circonscription de la Moselle a adressé au Ministre Fédéral de l'Intérieur allemand.

Les autorités fédérales allemandes ont malgré tout décidé le mercredi 15 avril 2020 de maintenir le nombre de postes frontières ouverts à cinq (5) jusque début mai.

Par courriers du 23 avril 2020, M. le Maire de Bouzonville a sollicité le Ministre - Président de la Sarre et le Président du Landtag de Sarre en vue d'obtenir un assouplissement de la politique de fermeture des frontières allemandes pour notre territoire.

- Masques chirurgicaux et gel hydro alcoolique

En complément des démarches entreprises courant mars 2020 en matière d'Equipement de Protection Individuels (EPI), M. le Maire a commandé et reçu 80 litres de gel hydro alcoolique auprès de l'entreprise Vulco à Creutzwald.

50000 masques chirurgicaux ont été commandés auprès de l'Association Départementale des Maires de la Moselle, au tarif unitaire de 0,67 € TTC. Cette commande serait honorée dans la deuxième quinzaine du mois de mai 2020. La plus grande partie de ces protections a vocation à être mise à disposition des habitants de la Commune.

- Fabrication, distribution et utilisation de masques alternatifs

Quatre couturières bénévoles de Bouzonville et des environs ont proposé leurs services pour fabriquer des masques en tissu.

Une commande de 715 € a été passée le 23 avril 2020 pour des fournitures auprès de la société Self Tissus à Terville permettant la confection locale de masques en tissus.

Une commande complémentaire de 7 950 masques en tissus a été passée le 28 avril 2020 auprès de la société DODO à Saint-Avold, au coût unitaire de 4,20 € toutes taxes comprises. Cette commande sera honorée pendant la deuxième quinzaine du mois de mai 2020.

- Fonctionnement des services bancaires et postaux du Groupe La Poste

M. le Maire a fait parvenir un courrier officiel récapitulant les doléances de la collectivité et demandant la réouverture du bureau de Bouzonville à la Direction Départementale du Groupe La Poste jeudi 9 avril 2020.

En réponse, le Groupe la Poste a décidé la réouverture du bureau de Bouzonville à compter du 20 avril courant, les lundis, mercredis et vendredis, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.

- Relogement d'administrés suite à un incendie

Un incendie s'est déclaré au 13 rue de Chauvigny, le 13 avril 2020.

La Commune de Bouzonville a accompagné les six familles qui habitaient cet immeuble dans leurs démarches en vue de se reloger.

Une chaîne de solidarité a été organisée en vue de récolter les dons d'habits et de mobilier, deux des six familles ayant tout perdu lors de l'incendie.

M. le Maire tient à remercier Mme Françoise DALSTEIN et les services municipaux pour leur implication à ses côtés afin d'accompagner les familles dans leurs démarches visant à se reloger ainsi que d'apporter un complément de revenu social à celles qui l'ont sollicité sous forme d'aide alimentaire.

- Suspension d'un loyer professionnel

Un professionnel loue des locaux à la Commune de Bouzonville au 1 rue du Maréchal Ney. L'intéressée ayant du cesser son activité depuis le début du confinement sanitaire est sans recettes depuis cette date et a demandé la suspension du paiement de son loyer mensuel de 550 €.

L'ordonnance ministérielle n° 2020-316 du 25 mars 2020 dispose pour les professionnels que les pénalités qui pourraient être demandées en cas de retard de paiement de loyers ne seront pas exigibles. L'article 1218 du Code civil prévoit par ailleurs qu'en cas d'évènement imprévisible et de force majeure, les effets d'un bail professionnel peuvent être provisoirement suspendus.

Par conséquent, le Maire de Bouzonville, par courrier du 17 avril 2020, a accordé une annulation du loyer de Mme HENRION, podologue, à compter du 16 mars 2020 jusqu'à la réouverture de son cabinet.

- Reprise progressive des services techniques en service alterné

Depuis le début du confinement, les services techniques fonctionnent à raison de deux agents par jour en rotation les matins.

Depuis le 16 avril 2020, les travaux de tonte et de taille des espaces verts et depuis le 20 avril la plantation des vivaces ont nécessité une reprise progressive du service concerné toute la journée.

- Bulletins COVID-19

M. le Maire est régulièrement destinataire d'une lettre d'information aux Maires de la Moselle émise par M. le Préfet de la Moselle et l'Agence Régionale de Santé Grand Est. M. le maire tient à communiquer cette information relative à l'évolution de la crise sanitaire en cours à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.